

Compte rendu de la séance du 18/11/2021

Convocations : 12/11/2021

Affichage : 23/11/2021

Présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Dominique GINARD, Jérôme GRUGEON, Samuel LEFEVRE, Florent RICHARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Willy DELCOURT, Audrey DEMOURY, Bernard HAZARD, Anne OGEZ-CHOUQUAIS, Bastien ROSE,

Absents excusés : Jean-Christophe THILLY procuration à Véronique BRUYER, Carlos LOPES procuration à Dominique GINARD, Christian TASSART procuration à Jérôme GRUGEON,

Secrétaire de séance : Véronique BRUYER

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour :

Délibération : instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols GNAU

Convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Facturation pour l'année 2018

Délibération : tarif de participation au repas des aînés pour les conjoints n'ayant pas l'âge requis

### **Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal**

Le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité

Monsieur GINARD informe le conseil municipal que la délibération prise lors du dernier conseil municipal du 8 juillet 2021 concernant la suppression des abattements sur la taxe d'habitation instaurés par délibération du 3 mars 1975 a été invalidée par les services du contrôle de légalité de la Préfecture étant donné que cette taxe n'existe plus.

### **Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Facturation pour l'année 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 le coût de la mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols s'établit à 234.325 euros par équivalent acte. Ce qui représente pour la commune de Bacouel Sur Selle : 2 272.95 € pour 2018.

### **Délibération : tarif de participation au repas des aînés pour les conjoints n'ayant pas l'âge requis**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la participation aux repas des aînés des conjoints n'ayant pas l'âge requis (62 ans) moyennant le règlement du coût du repas soit 38 €.

### **Délibération : instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols GNAU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le code des relations entre le Public et l'Administration donne droit à toute personne de saisir l'administration par voie électronique (SVE). Concernant les autorisations d'urbanisme, cette possibilité doit être offerte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Monsieur le Maire rappelle la convention tripartite Ville – Communauté de Communes – Pôle Métropolitain relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Le conseil municipal décide d'approuver la création d'un GNAU Guichet Numérique des Autorisation d'Urbanisme, lequel sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et adopte le CGU Conditions Générales d'Utilisation de ce guichet. Le Conseil Municipal approuve l'avenant 1 à la convention tripartite signée

avec le Conseil Syndical du Pôle Métropolitain et la CC2SO précisant les missions de chaque membre signataire pour les dossiers en SVE déposés via le GNAU et l'instruction en dématérialisé des autorisations de construire déposées par SVE.

### **Décision budgétaire modificative**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les crédits votés au compte 6531 sont insuffisants et ne permettent pas le versement des cotisations IRCANTEC, il propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 6531 = + 1 700 €

Article 61524 = - 1 700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 6531 = + 1 700 €

Article 61524 = - 1 700 €

### **Délibération : Subventions aux associations**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association « la société de chasse de Bacouel Sur Selle » a sollicité l'attribution d'une subvention.

Le conseil municipal sur proposition de monsieur le maire décide d'accorder une subvention de 240 € à l'association « La société de chasse de Bacouel Sur Selle » au compte /6574.

### **Délibération : Redevances d'occupation du domaine public**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter les différentes redevances d'occupation du domaine public à ENEDIS, ORANGE et GRDF

### **Délibération : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de leau potable, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **Remboursement des frais scolaires dus par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest – année 2021**

Monsieur le Maire donne le détail des frais supportés par la commune durant l'année civile 2021 relatifs au scolaire.

Sur décision unanime du conseil municipal, un titre de recette sera émis à l'ordre de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest qui exerce cette compétence.

### **Délibération : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget**

Monsieur le Maire explique, à l'assemblée délibérante que, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, la commune peut, par délibération, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits d'investissement l'année précédente.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 à hauteur 25 % maximum des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021.

### **Tarif exceptionnel location salle des fêtes**

Le Maire rappelle que la salle des fêtes de la commune est louée uniquement aux habitants de celle-ci et aux associations qui en font la demande.

La salle des fêtes est occupée en semaine par la cantine durant les périodes scolaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de permettre la location de la salle des fêtes aux habitants de la commune en semaine durant les périodes de vacances scolaires
- Décide de fixer à 100 € le tarif de location pour journée d'occupation (24h) en semaine durant les périodes de vacances scolaires.
- Autorise la modification du contrat de location en ce sens

### **Informations complémentaires**

Dominique GINARD fait un point financier sur l'année en cours concernant les dépenses d'investissement en date du 21 novembre 2021.

Monsieur le maire présente le rapport d'activité ainsi que le pacte de gouvernance de la CC2SO au conseil municipal.

Cantine solaire : le nombre d'enfants inscrits a fortement augmenté, une attention particulière sera apportée à l'organisation et l'évolution de la qualité d'accueil des enfants.

Suite à l'enquête publique concernant le PLUI du Contynois la commune a émis quelques remarques de faibles importances, Monsieur le maire en fait part au conseil municipal. Ces remarques faites au registre concernent des erreurs de cartographie déjà signalées par l'ancien conseil municipal et la volonté pour la commune de créer un sentier pédestre reliant la rue de l'église à la coulée verte

Le projet d'aménagement des voiries évolue selon les consignes du département et les remarques faites lors de la réunion de présentation du préprojet.

La CC2SO est informée que les arbres surplombant la rue de la coulée verte sont à élaguer, les propriétaires vont être contactés par la CC2SO.

Point sur les travaux, le terrain de jeux rue des 2 ponts va être clôturé par l'agent technique de la commune et le concours de quelques conseillers sera sollicité pour l'aider.

Les devis pour le projet de la passerelle rue de l'église sont présentés aux conseillers municipaux

Le terrain multisport Clos Henri FARCY sera prochainement terminé par l'installation d'un pare ballon et de buts multisports. Un devis pour l'achat d'une table de ping-pong d'extérieur est à l'étude.

Les travaux d'isolation et d'électricité du bâtiment Mairie Ecole sont en cours. Les travaux de ravalement de façade débiteront en février 2022 durant les vacances scolaires. Ils se poursuivront jusqu'en août 2022.

Des devis de nettoyage du fossé rue de Vers sont en cours d'étude.

Clôture de la séance à 22h40.